

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ORIENTATION (PPO)

CONSTATS

La mise en œuvre du programme pluriannuel d'orientation (PPO) au sein des établissements constitue l'élément structurant de la politique d'orientation menée en région académique grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés dans une logique de territoires, de réseaux et de progressivité. Lancé il y a trois ans, le PPO est aujourd'hui déployé dans environ 70% des établissements du territoire, avec un objectif final de 100%.

Dans chaque établissement, le PPO inscrit l'accompagnement à l'orientation dans un processus continu et progressif. Il formalise et met en cohérence un ensemble d'actions, dans une volonté de lisibilité et de complémentarité. C'est un programme souple et évolutif qui décline le projet d'établissement, en articulation avec le contrat d'objectifs. Son élaboration concertée, puis son partage avec les équipes, les élèves et les parents, inscrit la politique d'orientation de l'établissement dans une dynamique collective et renforce les relations avec la Région et les partenaires extérieurs.

Le PPO doit permettre l'organisation, la mise en œuvre et le suivi d'actions d'information sur les métiers et les formations ainsi qu'un travail approfondi sur la connaissance et l'estime de soi, décliné dans le cadre des heures dédiées à l'orientation¹. Il s'articule autour de trois axes pédagogiques :

- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle ;
- découvrir le monde économique et professionnel et les métiers ;
- et enfin découvrir les différentes voies de formation.

¹ Pour rappel, les heures dédiées à l'orientation sont au nombre de 48 au collège (12 en classe de quatrième et 36 en classe de troisième). Au lycée général et technologique, 54 heures annuelles sont consacrées à l'orientation. Quant aux élèves en voie professionnelle sous statut scolaire, ils bénéficient de 265 heures sur trois années pour l'accompagnement à l'orientation, avec en terminale un choix entre deux modules de préparation : insertion professionnelle et poursuite d'études.

La construction du PPO implique avant tout une démarche d'autoévaluation dans chaque établissement en lien avec la politique d'orientation du territoire. Un grand nombre d'actions sont déjà menées en lien avec l'orientation. Il importe, dans un premier temps, de recenser toutes ces actions, pour être en mesure de les structurer et de définir des marges de progression au regard des objectifs définis pour l'accompagnement à l'orientation.

Dans un second temps, il s'agit de mettre en perspective cet état des lieux. Il convient, en lien avec le conseil pédagogique, de formaliser et de rédiger le PPO qui sera ensuite communiqué largement à l'ensemble de la communauté éducative, et tout particulièrement aux élèves et à leurs parents. Des outils sont mis à disposition des équipes pour toutes ces étapes d'élaboration du PPO².

Plusieurs acteurs sont mobilisés pour accompagner les établissements dans ce travail : inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation ; directeurs de centre d'information et d'orientation ; psychologues de l'Éducation nationale ; référents pour l'insertion professionnelle et la relation école entreprise (RIPREE), et enfin Proch'Orientation, qui anime une plateforme d'information, met en relation des ambassadeurs des métiers avec les établissements, organise des actions d'information.

Pour enrichir les PPO, trois vadémécums précisent les axes pédagogiques de l'accompagnement à l'orientation selon les niveaux d'enseignement. Ils proposent aux équipes éducatives des outils, des pistes d'actions et des ressources pour mettre en œuvre l'horaire dédié à l'orientation pour chacun des niveaux.

Par ailleurs, au niveau de la région académique Hauts-de-France, en complément des ressources de l'ONISEP, la DRAIO propose périodiquement, en lien avec la DRAFPIC, la délégation régionale de l'ONISEP et la Région, la newsletter « DRAORIENTE », disponible sur le site académique de Lille.

L'objectif : informer les établissements de l'actualité des partenaires et des actions proposées afin qu'ils puissent enrichir leur programme pluriannuel d'orientation.

Enfin, des formations en bassin sont organisées afin de mettre en cohérence l'ensemble des actions à l'échelle du territoire.

2 Sur Eduline, rubrique « en établissement » / orientation et affectation sont notamment mis à disposition : une grille destinée aux professeurs principaux pour recenser les actions déjà existantes ; une grille d'autoévaluation destinée à l'équipe de direction pour questionner la méthodologie de la mise en place de l'accompagnement à l'orientation dans l'établissement ; Trame pour la rédaction du PPO (Collège, LGT et LP)